

# FP 01- LES CATEGORIES D’AFFILIATION

Pour accompagner les fédérations et les comités dans leur politique d’affiliation. Cette fiche pratique présente les modalités d’affiliation existantes en fonction du type de structures et de leur appartenance à l’Ufolep, l’Usep ou uniquement à la Ligue de l’enseignement.

## 1. Les catégories d’affiliation générales

### ➤ Principes généraux

Les modalités d’affiliation sont définies localement par la fédération départementale et ses secteurs sportifs. Cependant, quelques principaux généraux sont applicables à toutes les fédérations :

- Toute structure affiliée à l’Usep et à l’Ufolep est membre de la Ligue de l’enseignement.
- Toute association s’affiliant à la fédération départementale et désirant pratiquer une ou plusieurs activités sportives doit s’affilier à l’UFOLEP.

### ➤ C1 et C2, des catégories d’affiliation pour les associations

• C1 : Cette catégorie d’affiliation, où tous les membres de l’association sont adhérents à la Ligue de l’enseignement, est la catégorie d’affiliation historique de la Ligue de l’enseignement. C’est sur elle que repose aujourd’hui l’équilibre de notre modèle économique d’affiliation. Pour fidéliser les associations dans cette catégorie et en attirer de nouvelles, il peut être décidé de réserver certains services aux associations de cette catégorie ou de leur offrir des services à titre gratuit ou à tarifs préférentiels.

• C2 : Dans cette catégorie d’affiliation seule une partie des membres sont adhérents à la Ligue de l’enseignement. Pour préserver le modèle économique de la fédération, l’accès à des accompagnements peut être rendu payant pour les associations de cette catégorie.

### ➤ C3, une catégorie d’affiliation pour les structures non associatives qui ne comportent aucun adhérent à la Ligue.

#### Catégorie d’affiliation

C1 et C1-scolaire	C2	C3	
		Adulte	Jeune
<b>Type de structure</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute association socio-culturelle : amicale laïque, association d’éducation populaire, association culturelle et de loisirs, maison de quartier, MJC, foyer rural, foyer intercommunal,...</li> <li>• Toute association sportive Ufolep</li> <li>• Les associations scolaires Usep</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toute association socio-culturelle : amicale laïque, association d’éducation populaire, association culturelle et de loisirs, maison de quartier, MJC, foyer rural, foyer intercommunal,...</li> <li>• Des associations multiactivités avec une pratique sportive Ufolep</li> </ul>	Autres structures non associatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement public d’administration (CCAS, caisse des écoles par ex)</li> <li>• Collectivité territoriale</li> <li>• Comité d’entreprise</li> <li>• SCOP, SCIC et entreprises</li> <li>• Groupement et collectif</li> <li>• Autre</li> </ul>	
<b>Modalités d’affiliation</b>			
Association ou section d’association dont tous les membres sont adhérents à la Ligue de l’enseignement	Association dont une partie des membres sont adhérents à la Ligue de l’enseignement (au moins les membres du bureau)	Aucun de membre de la structure n’est adhérent à la Ligue de l’enseignement	
<b>Avantages pour les structures</b>			
Dans toutes les fédérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garanties de la Multirisques Adhérents Association après validation par l’APAC</li> <li>• Mise à disposition de volontaires en Service civique</li> <li>• Ré-affiliation en ligne et gestion des adhérents via Webaffiligue</li> </ul> Selon les fédérations, d’autres accompagnements peuvent être proposés gratuitement ou à tarifs préférentiels. Par ex : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impact emploi</li> <li>• Accompagnement CRVA</li> <li>• Logiciel Basicompta</li> <li>• Accompagnement aux outils de paiement en ligne Hello Asso</li> <li>• Mise à disposition de salles ou matériel.</li> </ul>	Dans toutes les fédérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de volontaires en service civique</li> <li>• Possibilité de contrat d’assurance via l’APAC</li> <li>• Ré-affiliation en ligne</li> </ul> Selon la stratégie d’affiliation de la fédération, il peut être proposé des accompagnements complémentaires payants à ces associations.	Dans toutes les fédérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de volontaires en service civique</li> <li>• Possibilité de contrat d’assurance via l’APAC</li> <li>• Ré-affiliation en ligne</li> </ul> Selon la stratégie d’affiliation de la fédération, il peut être proposé des accompagnements complémentaires payants à ces structures.	

## 2. Les catégories d'affiliation particulières

Des catégories complémentaires visent à affilier des structures avec lesquelles le partenariat revêt un intérêt particulier ou à conquérir de nouvelles structures dans le champ sportif. Pour plus de précisions, vous reporter aux fiches correspondantes à ces différentes catégories d'affiliation.

### ➤ En fonction des types des structures

Catégorie d'affiliation		C3 Etablissement scolaire	
Affiliation étudiante	Affiliation Junior Association	- 500 élèves	+ 500 élèves
<b>Type de structure</b>			
Associations constituées d'étudiants et dirigées par des étudiants	Membre d'une junior association ou d'une junior association-majeur habilitée par le RNJA	Etablissements d'enseignement du second degré	
<b>Modalités d'affiliation</b>			
Aucun de membre de la structure n'est adhérent à la Ligue de l'enseignement	Aucun de membre de la structure n'est adhérent à la Ligue de l'enseignement sauf en cas de prise de licence à l'Ufolep	Aucun de membre de la structure n'est adhérent à la Ligue de l'enseignement	
<b>Avantages pour les structures</b>			
Dans toutes les fédérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'assurance adapté</li> <li>• Outil de gestion de ses adhérents via Webaffiligue</li> <li>• Selon la stratégie d'affiliation de la fédération, il peut être proposé des accompagnements complémentaires payants à ces associations.</li> </ul> L'association devient de fait membre du réseau Animafac.	En s'affiliant à la Ligue, la JA bénéficie de l'accompagnement de la fédération.  L'affiliation à l'Ufolep est requise pour pratiquer des activités sportives organisées ou de participer à des manifestations organisées par l'Ufolep. Dans ce cas, les membres de la JA doivent se licencier à l'Ufolep.	Dans toutes les fédérations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition de volontaires en service civique</li> <li>• Possibilité de contrat d'assurance via l'APAC</li> <li>• Ré-affiliation en ligne</li> </ul> Selon la stratégie d'affiliation de la fédération, il peut être proposé des accompagnements complémentaires payants à ces associations.	

## 3. Affiliation selon la catégorie juridique des structures

La grille ci-dessous présente les catégories d'affiliation possibles en fonction des catégories juridiques et selon l'appartenance à la Ligue uniquement, à Ufolep et/ ou Usep.

Appartenance Type de structure	Ligue uniquement	Ufolep	Usep	Ufolep et USEP
	Catégorie d'affiliation			
Association - A objet sportif		C1 Etudiant		
- Sans objet sportif	C1 C2 Scolaire Etudiant		C1-Scolaire	C1 C2
Etablissement du 2 <sup>nd</sup> degré	C3 Etablissement scolaire			
Comité d'entreprise Entreprise public d'administration SCIC, SCOP et entreprise Groupement et collectif Collectivité territoriale Autre	C3	C3 C3-S UFOBOX (système en cours d'évolution)		
Junior Association	Junior association			

**Clé de lecture :** Une association sans objet sportif qui rejoint la Ligue de l'enseignement uniquement pourra être affiliée dans les catégories en C1, C2, en scolaire ou étudiant.

### Contact

👤 Joane Chahine

☎ 01.43.58.96.56

✉ jchahine@laligue.org